



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 26
Votants : 35
Date convocation : 3 octobre 2024
Date d'affichage : 3 octobre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Montsoulst,
en séance publique, sous la présidence de Claude Krieguer.**

Etaient présents : (26) Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (9) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Annick DESBOURGET, Patrice ROBIN donne pouvoir à Claude KRIEGUER.

Absents : (7) Delphine DRAPEAU, Jacques RENAUD, Corinne TANGE, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2024/057	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MORANTIN
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu la délibération n°2024/024 prise par le Conseil Communautaire en date du 3 avril 2024, adoptant le budget annexe MORANTIN, pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 17 septembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 septembre 2024,

Considérant le versement de charges mensuelles par les locataires du village d'entreprises Morantin,

Considérant la régularisation de charges annuelles de l'année N-1 en N,

Considérant les crédits insuffisants votés au budget au chapitre 65, pour procéder au remboursement des locataires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe MORANTIN pour l'exercice 2024 comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers	-5 100,00	
6588	Autres charges de gestion courante	5 100,00	
TOTAL		0,00	0,00

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin
Le 15/10/2024 à 16h33



REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2024

Application agréée E-legalite.com